

220C0220 FR0000039620-FS0052

16 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 janvier 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 janvier 2020, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 028 377 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 4,07% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Sur la base d'un capital composé de 20 833 627 actions représentant 25 272 257 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.